

Référence : SU-2023-307

Contact : Julie Filing
Tél. 23 66 84 08 82
julie.filing@frisange.lu

AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par arrêté N°3A/2023/3534/176 du 12/10/2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, SA EURO ETANCHEITE a reçu l'autorisation d'exploiter un élévateur à fourches de la marque HELI.

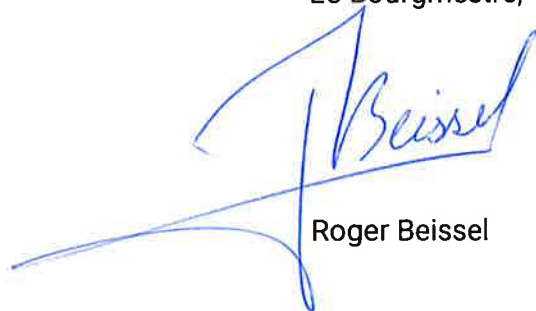
Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de quarante (40) jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Veuillez agréer, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par

Décision n°EAU/AUT/23/0858 du 26.09.2023 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration communale de Frisange a reçu l'autorisation pour une mise en conformité d'un canal de rétention à Hellange et d'un déversoir d'orage à Frisange.

Conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents, déposés pendant quarante (40) jours dans les bureaux du secrétariat communal à Frisange

Fait à Frisange, même date qu'en tête.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel

La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

